Présentation

L’élaboration d’une mission en Grèce suit un calendrier bien défini, dont les principales échéances sont dictées aussi bien par les contraintes de l’exercice budgétaire annuel que par le calendrier des demandes d’autorisation et des remises de rapports auprès du ministère grec de la Culture.
Pour faciliter les opérations, un espace unique est proposé aux chefs de missions pour chaque programme de recherche, qui permet de compléter – pour une année d’exercice – toutes les étapes de la mission, de la demande d’autorisation au dépôt final du rapport.

Attention : Avant la demande, merci de consulter ici les textes de référence émis par le ministère de la culture grec.

Les principales échéances:

Le cycle complet d’une mission qui nécessite une demande d’autorisation et une demande de moyens comprend six étapes:
1) Demande d’autorisation : avant le 1er octobre de l’année précédant la mission (par exemple, dépôt de la demande d’autorisation avant le 1er octobre 2024 pour une mission prévue en 2025)
2) Demande de moyens : avant le 1er novembre 2024
3) Notification des crédits par l’EFA : en février 2025
4) Ventilation des crédits par les chefs de missions : au 15 mars 2025
5) Constitution des équipes : au 15 mars 2025
6) Dépôt des rapports : avant le 1er octobre de l’année de la mission (1er octobre 2025)

Même si le programme se déroule sur plusieurs années, il faut créer une nouvelle demande chaque année en reprenant le même intitulé et le même identifiant d’opération.

Révision #10
Créé 2023-09-15 07:55:06 EEST par EFA
Mis à jour 2024-09-10 11:33:58 EEST par Iokasti Kammenou